



INTERCO SPP



COM!TE DE SU!V! Stationnement du 28 Juin 2017

La **CFDT** a rappelé qu'elle est fermement opposée à l'année de transition imposée par la Ville : **Cycles de travail, Temps de travail, Horaires, 90 jours de carence.**

Tout doit être défini avant le transfert et pas au courant de l'année 2018.

La **CFDT** a dénoncé d'autres zones d'ombre dans cette réforme :

- **Locaux** : comme lors de chaque réforme, problèmes récurrents de locaux et manque d'anticipation.
Tous les sites de regroupement n'existeront pas au 1^{er} janvier 2018, certaines vigies retenues sont mal adaptées (capacité d'accueil insuffisante). **L'affectation des agents reste inconnue!!!!**
- **Fiches de postes** : associer les Organisation Syndicales au travail sur les fiches de poste des ASP, ASPP et Contrôleurs, et les critères de priorisation des demandes d'affectation.

La **CFDT** a demandé :

- **Reclassement des agents inaptes** :
 - ✓ **Maintien des régimes indemnitaires** (hors indemnités liées au temps de travail - soirées, nuits... - et NBI).
 - ✓ **Mise en place de journées d'immersion** pour que les agents puissent avoir un aperçu des postes et des métiers proposés au reclassement (Adjoints Administratifs, Adjoints Techniques, Agents de Logistique Générale).
- **Agents absents** (CLD, CLM, maternité, détachements, dispo...) :
Ils recevront un courrier les informant de la réforme en cours. La **CFDT** réclame une attention particulière pour leur retour à l'emploi, notamment en cas d'inaptitude et de reclassement.
- **Mise en place d'un accompagnement** auprès des agents et plus sensiblement des plus anciens au vu des changements majeurs (dans le cadre de l'accord cadre âge et génération).
- **Prise en compte des missions d'encadrement** des Contrôleurs, ASPP lors de la rédaction des fiches de poste.
- **Reconnaissance du statut des TGR et des Epavistes** et redéfinition du cadre légal du chargé-restitué.

La Ville de Paris va rapidement mettre à disposition des gilets pare balles sur mesure pour les agents non dotés. La **CFDT** a rappelé qu'il s'agissait d'EPI dont tous les agents doivent être équipés.

Ces changements sont Majeurs et Anxiogènes (locaux, missions, temps de travail...) mais la Ville apporte peu de réponses concrètes et rassurantes !!!!

La **CFDT reste plus que jamais vigilante afin de protéger vos conditions de travail.**